

COMMUNE D'ARCHAMPS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 MAI 2021

Le quatre mai deux-mil vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle polyvalente, sous la présidence de Madame Anne RIESEN, Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 29 avril 2021

Présents : RIESEN Anne, ZAMOFING David, BEN OTHMANE Solenn, SILVESTRE Olivier, HERLEMONT Nathalie, GIRONDE Christophe, DODE Florence, BOUQUET Ginette, CHENAUD Catherine, CHAREYRE Véronique, ZORITCHAK Gaëtan, CHARBONNIER Marc, PECH Adeline, BAUDRION Philippe, RIVAIL Lucie, KHAROUA Cyril, BOLLIET Mikaël, LE SCODAN Aurore, SCHWOB Brigitte, BAUDET Maryse, DUSSETIER Thiery,

Pouvoirs :

MEDDEB Montassar a donné pouvoir à DUSSETIER Thiery

PFEIFLE Martin a donné pouvoir à GIRONDE Christophe

Madame le Maire, après avoir constaté que le quorum était réuni, ouvre la séance à 20h20.

Désignation du secrétaire de séance :

Philippe Baudrion est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 06 avril 2021

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations prises

1. Création d'un poste de catégorie A dans le cadre du recrutement de DGS

Madame le Maire explique que le Conseil municipal est appelé à délibérer pour fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services et créer un poste de DGS.

La nouvelle DGS prendra ses fonctions le 17 mai 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

2. Recrutement de saisonniers

Madame le Maire explique que le Conseil municipal est appelé à délibérer afin de recruter des jeunes saisonniers pour renforcer les services techniques du 1^{er} juillet au 31 août 2021. Une communication peut être faite sur les réseaux sociaux. C'est une entreprise spécialisée qui sera en charge du déménagement de l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

3. Convention d'appui du service commun de la commande publique aux communes situées sur le territoire de la CCG

Le Conseil municipal avait délibéré en novembre 2020 sur une convention lui permettant d'avoir un appui pour les services de commande publique. Madame le Maire explique que le Conseil municipal est appelé à délibérer pour renouveler cette convention avec la CCG afin de sécuriser les procédures et de grouper les commandes publiques avec facilité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

4. Lancement de la procédure de cession d'une partie du chemin rural du Creux de l'Epine

Olivier Silvestre explique que le bornage du chemin du Creux de l'Epine a été réalisé par Canel Géomètre. Constat a été fait que le chemin qui passe sur le pont n'est pas à la commune. Le but est de délimiter correctement le chemin rural actuel.

L'aliénation en cours impose une enquête publique qui sera lancée durant 15 jours. Une enquête publique nécessite une délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

5. Subventions aux associations - 2021

Christophe Gironde explique que quatre associations ont présenté une demande de subvention. Le total demandé s'élève à 800 euros. Ce budget est inscrit au budget 2021. Les subventions sont données trois fois par an et ce sont les membres de la commission qui les étudient. Les associations relevant du budget ordinaire sont différentes de celles relevant du budget CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

6. Création d'un centre de loisirs (mercredis, certaines vacances)

Solenn Ben Othmane explique qu'un futur centre de loisirs sera ouvert début juillet. L'entreprise qui va gérer cela n'est pas encore choisie. Il est nécessaire de voter pour créer le centre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

7. Tarifs du centre de loisirs (mercredis, certaines vacances)

Les tarifs proposés sont ceux de Collonges pour une uniformité et ne pas désavantager les parents d'Archamps. 8 gradients de quotients seront utilisés comme pour la facturation du périscolaire actuelle à Archamps au lieu des 11 de Collonges. Les tarifs sont à la journée.

Plusieurs communes ont des centres de loisirs et les autres centres de loisirs sont plutôt pleins durant les vacances. Ce n'est pas un service autofinancé donc il faut y réfléchir puisqu'il y a un coût pour la commune. Les choses sont évolutives. Collonges ouvre pour les habitants de la CCG et ceux hors de la CCG mais attention aux places limitées et aux enfants supplémentaires qui vont générer du personnel supplémentaire. Les élus souhaitent valider les tarifs de Collonges sous réserve :

- D'adopter les 8 gradients de quotients familiaux au lieu des 11 ;
- D'accepter les enfants de la CCG ;

- Dans un premier temps de ne pas ouvrir la possibilité aux enfants hors CCG et de faire un point dans quelques mois pour changer la règle si besoin (12 pour sur 23, 5 abstentions sur ce dernier point).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

8. Renouvellement d'un bail rural à clauses environnementales

Madame le Maire explique que le bail rural de location des parcelles « petite commune » et « au chameau » pour un agriculteur qui cultive dessus est à renouveler.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

9. Création d'un comité consultatif – évènement autour du vélo

Adeline PECH rappelle qu'un des objectifs du mandat est de créer un évènement autour du vélo pour développer les modes doux sur le territoire en favorisant le côté participatif. Cet évènement sera festif et ludique en septembre durant la semaine de la mobilité. Le comité comprendra 4 élus et 4 habitants. Mickael Bolliet se joint au groupe et Adeline PECH est nommée Présidente du comité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces décisions à l'unanimité des membres présents.

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Philippe Baudrion explique que la commission déchets s'est réunie le 26 avril. Les sujets abordés ont été la refonte des tournées, la mise en place d'un groupe de travail qui sera créé pour travailler sur la récolte des composteurs et la récolte des bio-déchets, et les dépôts de déchets sauvages.

Nathalie Herlemont informe qu'une commission accessibilité est prévue le 05 mai.

Solenn Ben Othmane explique que toutes les communes de la CCG ont validé le principe de crèche publique pour la commune d'Archamps. L'étude est validée et l'ouverture se fera en septembre 2022, les travaux vont commencer. 30 enfants y seront accueillis.

Informations et questions diverses

Relance de la mise en place de la phase 2 de l'Agenda 21 – Notre Village Terre d'Avenir

Les élus intéressés pour participer sont Adeline PECH, Nathalie Herlemont, Lucie Rivail, Florence Dode, Véronique Chareyre et Catherine Chenaud. Deux dates de 18h à 20h en semaine vont être publiées dans la prochaine feuille d'information pour inviter les habitants à travailler sur la proposition d'un plan d'actions à voter.

Extinction des lumières du 21 au 22 mai dans le Grand Genève en partenariat avec le Pôle Métropolitain

La commune fera partie des 180 communes qui vont participer à l'évènement La nuit est belle numéro 2. Un groupe d'habitants via une association propose une petite rencontre ludique au stade à 18h30 dans le respect du couvre-feu. Il sera nécessaire de bien communiquer auprès de la population et des lotisseurs privés pour que le maximum de personnes respecte l'extinction.

Animations lors de la semaine européenne du développement durable début juin

Des animations sont prévues sur 10 jours comme chaque année : atelier de fabrication de composteur en partenariat avec le SIDEFAGE, nettoyage de printemps, promenade forestière, visite du rucher communal, visite de l'exposition itinérante « Au Salève il y a » de la Maison du Salève.

Marché alimentaire

Le marché du jeudi reprendra ses horaires normaux à partir du 20 mai.

Cérémonie du 8 mai

Des restrictions sont imposées dans un avis préfectoral à savoir format restreint, 20 personnes maximum avec protocole strict, interdit au public, dépôt de gerbe autorisé, pas de pot de l'amitié. Les adjoints seront invités et les élus peuvent se joindre à la cérémonie.

Elections régionales

Il y a un besoin de personnes vaccinées ou avec test PCR de moins de 48h pour tenir les bureaux. Les élus intéressés peuvent s'inscrire auprès de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 21h30.

Fait à Archamps,

Le 05/05/2021

Le secrétaire de séance

Philippe BAUDRION



Le Maire

Anne RIESEN

